

■ **TARGON**

**ÉCONOMIE. Des subventions pour le développement**

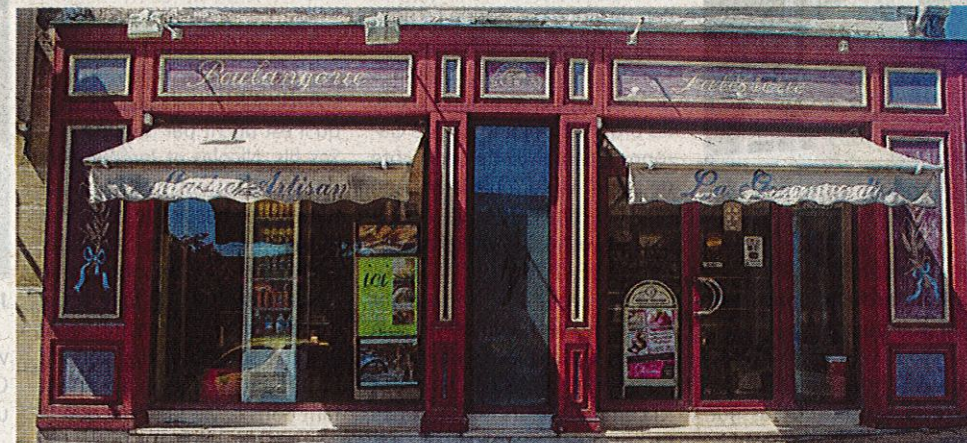
Le dernier comité syndical du Pôle territorial du cœur Entre-deux-Mers a notamment porté sur le vote des budgets et le fonds européen Leader.

Le dernier comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du cœur Entre-deux-Mers débattait du vote du budget principal 2017 (le budget s'équilibre à 516.635.35€). Les dépenses sont liées aux services proposés, surtout en section de fonctionnement avec les frais de personnels. Des recettes et dépenses sont aussi inhérentes à l'Opération collective de modernisation (OCM).

**3€ par habitant**

« Le budget est similaire à celui de l'année dernière, dans la maîtrise des dépenses, avec la cotisation des communautés de communes qui reste stable à 3€ par habitant », développe la directrice Hélène Bancelin. Pour l'OCM, 20 entreprises sont en cours de financement (fonds Fisac, Région et Département). 14 autres entreprises ne pourront pas être subventionnées avec cette enveloppe, faute d'ouverture des fonds européens Feader initialement prévus.

Au vote également, le budget annexe pour l'Espace droit des sols s'équilibre à 176.953,76€. Avec 21 communes adhérentes, le coût moyen à l'acte est de 127,79€ (contre 176€ l'an pas-



Des entreprises du Targonnais rentrent dans le cadre de l'Opération collective de modernisation.

sé). La directrice et la chargée de communication Lise Capeyron présentent que cette baisse est inhérente à trois points : « un budget le plus réaliste possible années après années, des agents qui ont traité plus d'actes que prévu, et sept communes adhérentes supplémentaires (Frontenac pour le Targonnais) ».

**Maraîcher bio**

Le vote concernant le fond européen Leader portait sur le changement de service d'instruction. Le service instruction de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

est remplacé par celui de la Région. Après la pré-instruction des dossiers par le pôle, cette autre structure permettra le déblocage des fonds.

Depuis un an, 25 dossiers sont en cours, comme pour le Targonnais l'aménagement d'une zone agricole pour la mairie de Targon, la mise en place de la vente directe pour un maraîcher bio EARL les Jardins du Bonheur, l'étude et la construction de mobilier urbain durable et en bois local pour le PETR, et l'appui technique à la structuration des acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour le PETR.

Si le PETR a fait l'état des lieux

du tissu économique social et solidaire, dix de ces structures ont décidé de travailler à leur mutualisation, avec toujours le suivi du PETR.

Pour ce faire, ces structures sont en cours de constitution en association nommée Temeissa (Territoire de l'Entre-deux-Mers pour une économie et une innovation sociales, solidaires et actives). Ces structures représentent un peu plus de 9 % de l'emploi sur le territoire du pôle (aide à domicile, médico-social, club sportif, groupement d'employeurs, coworking, recyclerie, etc.).

Muriel Tullet

**Contrat de ruralité : la signature tarde**

Un autre point a porté sur le contrat de ruralité 2017-2020 que le pôle peut signer avec l'État. Depuis février 2017, 144 projets ont été recensés pour le territoire du pôle. « Il s'agit de rénovation d'école, sécu-

risation et redynamisation de centre-bourg, logements sociaux, etc. », présentent Hélène Bancelin et Lise Capeyron. Le contrat doit être signé par la préfecture avant le 30 juin. Mais le pôle est toujours dans

l'attente de la réponse.

Le président du pôle Alain Leveau, avec un vice-président Bernard Pages, se sont donc rendus à la préfecture pour déposer les 144 projets et obtenir cette réponse. Le président a

aussi envoyé dernièrement un courrier à ce sujet à Jean-Michel Thornary, commissaire général du commissariat général à l'égalité des territoires en charge du pilotage des contrats de ruralité au niveau national.